



## Procès-verbal du Conseil Municipal

### Séance du mercredi 20 mai 2026 à 18 : 30 dans la salle du conseil

Le mercredi 20 mai 2026, le Conseil Municipal de Mouchin, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Éric BRUNIN au nombre prescrit par la loi, à la suite de la convocation affichée le 13/05/2026 en mairie.

#### **Membres présents :**

Éric BRUNIN, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

#### **Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Céline CAMERLYNCK, Corinne GAUQUIER (donne pouvoir à : Éric BRUNIN), Jocelyn DELQUEUX (donne pouvoir à : Aline VARLET)

**Secrétaire de séance :** Aline VARLET

#### **Ordre du jour de la séance :**

- ***Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2026***
- ***Renouvellement de la commission communale des impôts directs***
- ***Commission de contrôle des listes électorales 2026-2032***
- ***Convention de mise à disposition au profit du Département de locaux au sein de la Maire de Mouchin***
- ***Signature d'une convention de groupement de commande pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers)***
- ***Modification de la commission finances***
- ***Modification de la suppléance pour siéger sans voix délibérative aux réunions de l'école du Sacré-Cœur sous contrat d'association***
- ***Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'acheter une portion de la parcelle A153 dès la division parcellaire effectuée***
- ***Informations diverses :***
  - Commission travaux du 6/05***
  - Commission jeunesse du 18/05***

## **Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 16/04/2026**

**Commentaires** : Madame Faure indique que ce litige concernant le restaurant scolaire n'apparaît pas dans les anciens procès-verbaux. Il pourra éventuellement être évoqué en conseil municipal, mais sans qu'il en soit fait mention dans le compte rendu.

Monsieur Varlet précise que le sujet a été discuté en fin de réunion du conseil et qu'il n'a peut-être, de ce fait, pas été consigné.

Le procès-verbal en date du 14 avril est approuvé à l'unanimité.

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-33 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 7 avril, la Direction régionale des finances publiques a demandé le renouvellement de la commission communale des impôts directs à la suite des élections municipales, dans un délai de deux mois à compter de l'installation du Conseil, soit avant le 20 mai 2026.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire, qui en assure la présidence, ainsi que de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2 000 habitants.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du Conseil municipal. Les commissaires seront désignés par le Directeur régional des finances publiques.

À cet effet, le Conseil municipal doit, par délibération, proposer une liste de contribuables en nombre double, soit 24 personnes.

Monsieur le Maire propose de retenir, issus à la fois du Conseil Municipal et des administrés de la commune :

VARLET Aline	LETURCQ Carole	LECONTE Philippe	VARLET Régis
D'HALLUIN Hervé	WOSTYN Dominique	CAMERLYNCK Céline	WATEL Pascal
GUIOT André	CARETTE Bernard	LORIMIER Christian	SUBTS Joseph
LALY Frédéric	DEVAUX Christian	FIEVET Carole	BRUNIN Hervé
DEMARQUE Benjamin	ROLLIER Jean-Marc	DEVAUX Sandrine	LEMAIRE Thierry
LAMBERT Pierre	LEMAIRE Marguerite Marie	DEVAUX Anne	DEBODE Marc

La Direction des finances publiques communiquera ultérieurement la liste des commissaires titulaires et suppléants ainsi nommés.

**Commentaires** : NEANT

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-34 : Commission de contrôle des listes électorales 2026-2032**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, depuis le 1er janvier 2019, la réforme de la gestion des listes électorales a transféré au Maire la compétence en matière d'inscription et de radiation des électeurs, auparavant exercée par les commissions administratives.

Conformément aux dispositions du Code électoral, une commission de contrôle doit toutefois être constituée afin de vérifier la régularité de la liste électorale avant chaque scrutin. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, cette commission est composée de cinq membres issus du Conseil municipal, répartis entre la majorité et l'opposition, sous réserve qu'ils ne soient ni maire, ni adjoints, ni titulaires d'une délégation en matière électorale.

À ce jour, malgré la consultation des élus par courrier en date du 24 avril, le nombre de candidatures reste insuffisant pour constituer cette commission (8 réponses sur 15 dont 3 favorables). Un appel à candidatures a donc été lancé jusqu'au 20 mai afin de permettre la désignation des membres nécessaires.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de cette situation et à procéder, le cas échéant, à la désignation du conseiller municipal pour constituer la commission de contrôle des listes électorales. Les délégués du tribunal judiciaire et du préfet seront annoncés lors du conseil municipal, date de fin de candidatures.

Le Conseil Municipal VALIDE les candidatures de Madame LETURCQ Carole, conseillère municipale, Madame LEMAIRE Marguerite-Marie, déléguée de l'administration et de Madame BEAUTIN Virginie, déléguée du tribunal judiciaire.

**Commentaires** : Monsieur Le Bot indique qu'il n'avait pas vu l'information malgré les courriels transmis par Madame Averlan.

Il est précisé que les dates de convocation seront fixées en fonction des élections, par décision du préfet. En règle générale, celles-ci interviennent en fin d'année, avant le 31 décembre, puis à l'issue de la clôture des inscriptions électorales.

#### **Résultats de vote :**

##### **Adopté à l'unanimité**

**Pour : 14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-35 : Convention de mise à disposition au profit du Département de locaux au sein de la mairie de Mouchin**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Maison Nord Solidarités de Cysoing (anciennement UTPAS) a sollicité la commune afin d'organiser des permanences administratives et sociales au sein de la mairie.

Ces permanences débuteront le 27 mai 2026 et se tiendront en mairie de 9h00 à 11h00, les semaines paires.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mise à disposition des locaux correspondante.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** :

- La mise à disposition des locaux à la Maison Nord Solidarité de Cysoing pour l'organisation de permanences administratives
- Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département

**Commentaires** : Madame Faure demande s'il s'agit d'un service déjà existant. Monsieur le Maire répond par la négative et précise qu'il s'agit d'un service supplémentaire, dont la mise en place débutera à compter du 27 mai, les semaines paires.

**Résultats de vote :**

**Adopté à l'unanimité**

**Pour : 14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-36 : Signature d'une convention de groupement de commande pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers)**

Vu la délibération n°CC\_2026\_018 du Conseil communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault du 26 janvier 2026 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux assurances Incendie, Accidents et Risques Divers.

Considérant que ce marché intégrera la garantie des risques suivants :

- Assurance de la responsabilité civile et des risques annexes (indemnités contractuelles),
- Assurance de la flotte automobile et des risques annexes,
- Assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Assurance de la protection fonctionnelle des agents territoriaux et des élus,
- Assurance de la protection juridique des communes et de la Pévèle Carembault

Considérant qu'en mutualisant les procédures, ce groupement permettra de bénéficier des conseils et de l'expertise d'un cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges, d'avoir les garanties aussi étendues et adaptées que faire se peut, et enfin d'obtenir une tarification intéressante, au regard du nombre de membres et des économies d'échelle en découlant.

Considérant que la Communauté de communes Pévèle Carembault est le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que les dispositions de l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal DECIDE

- De participer au groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances dites IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

**Commentaires** : NEANT

**Résultats de vote** :

**Adopté à l'unanimité**

**Pour** : **14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote** : **1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-37 : Modification de la commission finances**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Corinne GAUQUIER a sollicité, lors du conseil municipal du 14 avril 2026, son intégration à la commission finances.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier la composition de la commission finances comme suit :

- Aline VARLET
- Philippe LEMAIRE
- Philippe LECONTE
- Dominique WOSTYN
- Carole LETURCQ
- Christelle LALY
- Philippe LE BOT
- Corinne GAUQUIER

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'intégration de Madame GAUQUIER Corinne à la commission finances

**Commentaires** : Monsieur Le Bot indique qu'il est possible de faire intervenir des personnes extérieures dans les commissions et que cela n'est pas interdit.

Monsieur le Maire répond que certaines réunions pourront être organisées avec des administrés, en fonction des sujets abordés, mais que ceux-ci ne participeront pas aux commissions de travail.

## Résultats de vote :

### Adopté à l'unanimité

**Pour : 14 voix** Éric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-38 : Modification de la suppléance pour siéger sans voix délibérative aux réunions de l'école du Sacré-Cœur sous contrat d'association**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, lors de la séance du 26 mars 2026, Madame Nathalie FAURE étant absente, celle-ci n'a pas pu faire part de son souhait de conserver la suppléance pour siéger, sans voix délibérative, aux réunions de l'école du Sacré-Cœur sous contrat d'association.

Par conséquent, Monsieur DELQUEUX se retire de sa fonction de suppléant et laisse cette place à Madame Nathalie FAURE.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de valider la désignation des représentants comme suit :

- Titulaire : Virginie FROCHISSE
- Suppléante : Nathalie FAURE

Le Conseil Municipal **VALIDE** la désignation de Madame FAURE comme suppléante des représentants

**Commentaires :** Madame Varlet et Monsieur Varlet précisent qu'il tenait à cœur à Monsieur Delqueux de faire partie des suppléants.

Madame Faure remercie les membres présents, indiquant qu'elle souhaitait participer dans la continuité du précédent mandat.

## Résultats de vote :

### Adopté à l'unanimité

**Pour : 11 voix** Éric BRUNIN, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Philippe LE BOT, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

**Abstentions : 3 voix** Régis VARLET, Aline VARLET, Jocelyn DELQUEUX

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

### **2026-39 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire d'acheter une portion de la parcelle A153 dès la division parcellaire effectué**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commission Travaux s'est réunie le 6 mai 2026.

À cette occasion, plusieurs projets ont été évoqués, notamment celui visant à prolonger la piste cyclable de la rue Verte jusqu'au château de Bercu.

Dans ce cadre, la parcelle cadastrée section A n°153 fera l'objet d'une division parcellaire. La commune deviendrait propriétaire d'une emprise totale de 296,46 mètres linéaires, dont

142 mètres destinés à la réalisation de la nouvelle piste cyclable. Le surplus serait conservé en réserve dans la perspective d'un éventuel projet de liaison douce porté par la CCPC. Afin de permettre l'avancement rapide du dossier, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte notarié relatif à cette acquisition. À ce jour, le montant de la parcelle n'est pas encore connu.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents inhérents à la vente

**Commentaires :** Monsieur Le Bot indique qu'il existe déjà une piste cyclable rue Verte en direction de la rue de Genech. Monsieur le Maire souligne néanmoins qu'un grand nombre de piétons empruntent encore les pavés et précise que la CCPC travaille actuellement, dans le cadre de la mobilité douce, sur les liaisons vers Genech. Monsieur Varlet évoque la nécessité de créer une boucle sécurisée, tandis que Monsieur D'Halluin rappelle l'absence de trottoir à cet endroit, ce qui rend la circulation dangereuse. En aparté, M. le Maire mentionne également une réflexion concernant une modification de la vitesse autorisée ainsi que de la signalisation.

Monsieur Le Bot rappelle par ailleurs qu'une pétition avait déjà été lancée il y a deux ans, mais qu'elle n'avait pas été retenue par Monsieur Devaux. Il propose de relancer cette démarche, en précisant que l'ensemble des habitants de la route de Douai avait signé la précédente pétition, et suggère l'organisation d'une réunion publique avec les riverains. Monsieur le Maire répond qu'une concertation est déjà prévue et que les personnes concernées seront convoquées en fonction des différents secteurs.

Concernant la rue du Crambion, plusieurs habitants signalent des problématiques similaires. Monsieur Varlet indique qu'il y a moins de passage dans cette rue, mais Monsieur le Maire précise qu'il s'agit malgré tout d'un secteur où les véhicules roulent vite.

Monsieur le Maire estime le coût d'une éventuelle opération à environ 4 000 €, comprenant le géomètre, le notaire et le prix de la parcelle. À la question de Monsieur Le Bot sur la propriété de cette bande de terrain, Monsieur le Maire répond qu'elle appartient à un agriculteur qui ne l'utilise pas.

#### **Résultats de vote :**

##### **Adopté à l'unanimité**

**Pour : 13 voix** Eric BRUNIN, Régis VARLET, Aline VARLET, Dominique WOSTYN, Virginie FROCHISSE, Philippe LEMAIRE, Corinne GAUQUIER, Jocelyn DELQUEUX, Christelle LALY, Philippe LECONTE, Carole LETURCQ, Nathalie FAURE, Hervé D'HALLUIN

Contre : 0 voix

**Abstentions : 1 voix** Philippe LE BOT

**N'ont pas pris part au vote : 1 voix** Céline CAMERLYNCK

Absents lors du vote : 0

#### **Informations diverses :**

- **Commission travaux du 6 mai**

La parole est donnée à Régis Varlet, adjoint aux travaux

#### **Projet du presbytère**

Une visite du presbytère a été réalisée afin de mieux appréhender les volumes du bâtiment. Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées :

- Création d'une grande pièce polyvalente avec cuisine, sanitaires et isolation ;
- Aménagement d'une salle polyvalente ;
- Réflexion à mener sur l'usage futur de l'étage.

Une nouvelle réunion de la commission travaux est prévue en juin afin d'explorer l'ensemble des possibilités. Il est toutefois rappelé que les incidences techniques et financières diffèrent selon les choix retenus.

## **Échanges et réflexions**

Madame Faure interroge sur la destination finale du presbytère.

Régis Varlet indique que l'objectif serait de créer un lieu de vie, sans projet totalement figé à ce stade, avec notamment l'ouverture de la pièce principale afin d'en faire une salle polyvalente.

Monsieur Le Bot évoque l'idée d'une consultation citoyenne.

Monsieur le Maire souligne la difficulté d'organiser une telle consultation compte tenu de la diversité des propositions envisagées. Il précise néanmoins qu'un tel lieu pourrait faciliter les créneaux pour les associations.

Madame Faure estime qu'il convient avant tout de définir les priorités du village.

Monsieur le Maire rappelle que l'idée initiale était de créer un lieu de vie, mais que cela nécessite une présence humaine permanente. Les travaux envisagés permettraient toutefois plusieurs usages, notamment une salle d'environ 70 m<sup>2</sup>.

Il ajoute qu'il appartiendra ensuite aux associations de proposer des actions et animations dans cette salle.

Madame Frochisse indique que certains artisans recherchent des salles pour organiser des ventes ou des expositions.

Monsieur le Bot réaffirme qu'il aurait été favorable à une consultation citoyenne.

Monsieur le Maire répond qu'il existe actuellement trop d'orientations différentes.

Monsieur Varlet souligne les nombreux retours obtenus lors des précédentes réunions.

Monsieur le Maire estime qu'il faut poursuivre les réflexions mais également prendre des décisions rapidement afin de respecter les délais liés aux subventions. Il évoque également la nécessité de présenter un projet accompagné par un architecte.

Monsieur Le Bot demande si la CCPC peut proposer ce service.

Monsieur le Maire et Monsieur Varlet répondent par la négative.

Madame Frochisse rappelle que la commission doit poursuivre son travail et explorer toutes les pistes possibles.

Madame Leturcq précise que rien n'empêche de transmettre différentes propositions.

## **Projet d'abri vélos**

Le projet d'abri vélos fait suite au constat par Monsieur le Maire de la présence régulière de jeunes à l'arrêt de bus.

L'équipement envisagé comprendrait également un kit de réparation.

Le coût estimatif est d'environ 13 000 € pour un abri d'une capacité de 12 vélos. Les dimensions exactes et l'implantation restent à définir.

Il est souhaité que l'abri soit installé dans un lieu visible et sécurisé du centre du village.

## **Abris bus**

Deux abris bus sont envisagés afin de répondre aux besoins des élèves se rendant notamment à Orchies.

L'implantation des équipements reste à déterminer.

## **Sécurité routière – rue de Douai, rue de Genech et secteur du Planard**

Des réflexions sont en cours concernant les limitations de vitesse et les modifications de signalisation.

Il est rappelé que toute modification de vitesse sur une route départementale actuellement limitée à 80 km/h implique une modification des limites d'agglomération, ainsi que la prise en charge par la commune de l'entretien des caniveaux, trottoirs et voiries concernées.

Une convention devra dans tous les cas être signée avec le Département.

Il est également précisé que, depuis deux ans, le marquage au sol en agglomération (hors passages piétons) relève de la compétence des communes, sauf en cas de travaux réalisés sur la départementale.

Les modifications ou créations de panneaux restent quant à elles gérées par le Département.

Monsieur Le Bot demande pourquoi la commission sécurité n'a pas été conviée.

Madame Leturcq indique que la prochaine réunion associera bien la commission sécurité, ce point étant inscrit au compte rendu.

Un radar sera prochainement installé au pont du Nid.

Madame Faure souligne qu'il est important d'habituer progressivement les automobilistes au respect des limitations.

Monsieur le Maire évoque la possibilité d'installer un feu récompense à l'entrée du village, pour un coût estimé à 20 000 €, financé par les amendes de police.

Il est rappelé que de nombreux sujets restent à travailler au sein de la commission.

Monsieur Wostyn annonce qu'il fera les statistiques des radars pédagogiques.

Enfin, plusieurs questions restent en attente de réponses de la part du Département et de la CCPC.

- **Commission jeunesse du 18/05**

La parole est donnée à Madame Frochisse, adjointe à l'enseignement/jeunesse

### **Rentrée scolaire – école Camille Desmoulins**

À la rentrée prochaine, l'école Camille Desmoulins comptera quatre classes pour un effectif prévisionnel de 93 élèves.

L'équipe enseignante reste stable.

Cette évolution entraînera toutefois plusieurs travaux de réaménagement, notamment :

- Des travaux d'embellissement ;
- Des adaptations des sanitaires.

La commune a sollicité plusieurs communes voisines afin d'obtenir un prêt de matériel scolaire et d'équipements de classe.

La commune de Pont-à-Marcq a répondu favorablement à cette demande.

Une étude est également en cours concernant l'équipement des sanitaires de l'école Monnet avec un WC adapté aux maternelles, sur les conseils de Mme Faure.

Par ailleurs, la commune est dans l'attente du recrutement d'un ATSEM ou d'un service civique afin d'accompagner la seconde classe de maternelle ainsi que le périscolaire. Ce choix se fera lors du prochain conseil municipal

### **Cérémonies de fin d'année**

Concernant les cérémonies de fin d'année :

- Les élèves de grande section recevront un dictionnaire ;
- Les élèves de CM2 bénéficieront d'un bon d'achat à Orchies, selon des modalités choisies par les directrices.

### **Conseil municipal des jeunes (CMJ)**

La mise en place du Conseil municipal des jeunes est prévue en septembre.

Le dispositif concernerait les jeunes de 8 à 15 ans, incluant les élèves des écoles et les collégiens.

Il est également prévu de formaliser le rôle de l'élus référent jeunesse.

### **Convention d'utilisation de la cantine**

Une convention d'utilisation de la cantine avec l'OGEC est envisagée afin de cadrer l'accès au restaurant scolaire

### **Tarifs garderie et cantine**

La commission émet le souhait ne pas augmenter les tarifs de la garderie et de la cantine pour l'année prochaine. Ce point sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil

Une analyse de la perte de l'attribution de compensation de la CCPC et le du coût de revient des repas est en cours.

Monsieur Le Bot rappelle que les commissions ne prennent pas de décisions, que tout doit passer par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire répond que les points à soumettre sont bien pris en compte pour un prochain conseil municipal